

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal :

- Renouvelle le crédit de trésorerie à hauteur de 145 000 euros et accepte l'offre du Crédit Agricole,
- Valide la contribution due par la commune au titre des frais de scolarité d'un enfant en classe spécialisée à Lamballe pour l'année 2019/2020,
- Valide l'attribution d'une subvention de 200 euros à l'association 4 Vaulx les Mouettes,
- Autorise Monsieur Le Maire à mandater à l'article 6542 – créances éteintes (loyers et redevance d'ordures ménagères) – la somme de 1882,47 euros correspondant à l'état de non-valeurs concernant Monsieur Philippe MEHAUTE (3 abstentions : Magalie Houzé, Christian Tréhorel, Alain Jégu),
- Approuve le devis de l'ADAC 22 d'un montant de 4 686 € TTC pour le choix du bureau d'étude dans le cadre de la révision générale du PLU,
- Valide la longueur de voirie communale à 78 646 mètres linéaires suite au déclassement de la route départementale n°58 dans le domaine public routier communal,
- Décide de fixer les conditions de révision libre de l'attribution de compensation pour la partie liée à la valorisation du volontariat de la contribution SDIS en prévoyant que le montant de l'attribution de compensation de chaque commune engagée dans cette démarche sera revu chaque année par le Conseil communautaire par simple délibération en fonction des montants de valorisation du volontariat communiqués par le SDIS pour l'année n-1.
- Le Conseil municipal prend acte de la présentation des délégations faites au Maire.